

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022 à 19h00

Présents: DUBOURG Philippe, BACUS Thierry, LAMOTHE Georges, EVRARD Agnès, LELIEVRE Brigitte, VERLANDE Michel, DALESME Clément

Absents excusés : M. BOCCANFUSO Patrice donne procuration à M. LAMOTHE Georges, Mme LACOSTE Odile donne procuration à M. BACUS Thierry

Secrétaire de séance : Bacus Thierry

Ajouter 1 délibération : prime fin d'année

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

1/ CCPR : Convention de mise à disposition du personnel pour l'encadrement supplémentaire lié à la seconde classe de ST Pardoux.

Suite à la création de la classe supplémentaire à St Pardoux, les frais de personnel supplémentaires pour le fonctionnement et les fluides sont gérés par la CCPR pour l'année 2022/2023. Frais qui seront répartis sur les 5 communes membres du RPI des Hauts de Dronne.

Il y a lieu de signer les conventions avec la CCPR pour le remboursement de ces frais.

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

2 /Renouvellement des contrats CNP - Assurance du personnel

Il y a lieu de renouveler les contrats CNP assurances du personnel pour l'année 2023.

Coût pour 2023 :

Personnel titulaire CNRACL 6,21% 1311€

Personnel non titulaire IRCANTEC 1,65% 286€

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

3/ Travaux énergétiques du logement de l'école - Demande de subventions

- Auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat de Développement Territorial Energies Renouvelables Thermiques.
- Auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2023.

Aujourd'hui le logement de l'école pour la production du chauffage est raccordé sur la chaudière fioul de l'école, mairie et cantine. Nous avons un projet de remplacement par une chaudière bois.

Afin de rendre indépendant le chauffage du logement, un projet de pompe à chaleur est à l'étude.

Il y a lieu de demander pour 2023 les subventions citées ci-dessus.

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

4/ Autorisation de recrutement d'un agent en CDD suite au non renouvellement du contrat PEC et création d'un poste d'agent technique permanent.

Pour faire suite au courrier de Pôle Emploi en date du 04/11/2022, nous informant du non renouvellement du contrat PEC actuel, il est proposé au Conseil Municipal de recruter l'agent actuel (PEC) en CDD de 6 mois sur un poste d'adjoint technique à raison de 14h00 sur deux jours. Coût supplémentaire mensuel pour la collectivité : 387,23€.

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

5/ Attribution exceptionnelle

Attribution d'une prime exceptionnelle pour la cantinière d'un montant de 200€.

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

8/ Questions diverses

Rappel concernant les dégâts consécutifs à la sécheresse 2022 : Si constats sur vos habitations, merci de bien vouloir adresser à la Mairie un courrier avec photos à l'appui avant la fin de l'année pour transmission à la Préfecture en janvier 2023.

Pas de cérémonie pour les vœux 2023.

